N° 113 — 5e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 12 Mai 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de l'Ouest-Avenir, TOURCOING, rue Neuve, 39

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue chaque mois

L'ALLIANCE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS... 0 fr. 75 —
LOCAUX... 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, 17 Agence Havas, place de la Bourse, 15.

TÉLÉPHONE

Les DEUX POLITIQUES

On lit dans le *Progrès du Nord* :

L'*Echo du Nord* s'étonne que le plus grand nombre des députés républicains du Nord — 7 contre 4 — aient voté contre le gouvernement dans la semaine sur les poursuites Toussaint. Et le *Nouvelliste* constate avec joie que « la scission se fait » de plus en plus grande dans les rangs » de la gauche, et qu'un mouvement assez » caractéristique se produit, non-seulement au Parlement, mais encore dans » la presse et dans l'opinion publique. »

Le *Nouvelliste* a raison. Et ce n'est pas un de nos moindres griefs contre le ministère Casimir-Périer, qu'il soit arrivé à couper le parti républicain en deux, qu'il ait jeté la division et le trouble dans les rangs de notre grande armée démocratique.

Au lendemain des élections de 1893, le parti républicain était triomphant et uni. La paix régnait profonde; sûrement, formellement, contre la réaction, ralliée, non ralliée, résolue ou hypocrite.

Il avait suffi, avec une énergie à laquelle il ne semblait pas qu'on pût résister, la volonté d'assurer à la politique républicaine une marche résolument progressiste.

La nouvelle Chambre comprenait une majorité de ces vieux républicains prêts à marcher de l'avant et à suivre sans hésitation un ministère démocratique dans la voie des réformes et du progrès.

Par quelles incroyables manœuvres, par quelle agitation factice est-on parvenu à fausser, dans les milieux politiques, l'expression de la volonté nationale, et à faire prévaloir aux affaires un gouvernement modéré, centre-gauche, et d'esprit nouveau ?

Nous n'avons point à le raconter.

C'est l'histoire d'hier, connue de tous. Et il n'est point l'heure de fixer les responsabilités.

Le certain, le fait patent, et que le *Nouvelliste* souligne avec soin, c'est qu'au lieu de rallier la majorité républicaine de la nouvelle Chambre, on l'a divisée à plaisir. C'est en faisant du centre de droite, du « progrès », c'est qu'on a fait litière des manifestations du suffrage universel, et accepté le concours de ces « ralliés » qu'il avait si formellement condamnés.

Le *Nouvelliste* signale comme une « chose nouvelle » que le *Progrès du Nord* parte « résolument en guerre contre le ministère Casimir-Périer. »

Il nous est en effet impossible de combattre un gouvernement qui comprend de vieux et fidèles républicains, auxquels nous tête au « sacrifiant » de concéder notre confiance, et de plus compétents, à ce journal, d'excellents et sincères amis.

Mais les sympathies personnelles disparaissent, chez nous, devant le souci supérieur des intérêts de la République et de la démocratie.

Nous avons soutenu des gouvernements plus modérés, peut-être, du moins en apparence, que le cabinet Casimir-Périer. Les ministères Ribot, par exemple, n'ont pas eu de plus fermes défenseurs que nous.

Mais de ce que nous avons M. Ribot, ministre de la politique franchement républicaine, alors que M. Casimir-Périer semble chargé que davantage son évolution vers la droite et vers l'arbitraire, ne pas nous rendre plus aveugles sur la politique de recul.

Libre à eux de nous accuser de faiblesse. Nous répondrons seulement que ce gouvernement a dans son politique et dans sa composition, des éléments de prospérité nationale et républicaine. Il a ajouté que « les » ministres qui sont sortis du Palais-Bourbon » sont le ministère qui est fait de qu'a fait » pour le pays le parti républicain. »

En ce cas, nous ne pouvons que renvoyer notre confrère aux différentes formules par lesquelles ils ont publiquement, en ces temps de discussions orageuses, et dont on retrouverait peut-être l'écho dans les comptes-rendus, ont été circonscrites jusqu'ici.

Non, de même pour le gaieté de cœur que les « vieux opportunistes » que nous sommes se décident à partir en guerres contre un gouvernement républicain comme celui de M. Casimir-Périer.

Non, nous n'abdiquons pas, comme le prétend l'*Echo du Nord*, au socialisme et de l'anarchie.

Mais, vis-à-vis, comme les adversaires des doctrines révolutionnaires, nous combattons avec non moins d'énergie et de résolution les empiétements et les envahissements de la réaction et du cléricalisme.

Nous avons conscience des devoirs impérieux qui s'imposent à notre démocratie républicaine et de la tâche réformatrice qui lui incombe.

Et quand nous voyons un gouvernement qui, au lieu de s'appuyer sur la masse des républicains, semble s'appliquer à jeter parmi eux le trouble et la discorde; lorsqu'il nous faut assister avec douleur à une division aussi grave qu'inattendue parmi les élus que nous avons — républicains envoyés au Parlement — il y a moins d'une année, nous sommes bien obligés de nous demander d'où proviennent ces troubles, ces discordes, ces divisions.

Nous recherchons le responsable, le coupable.

Et nous n'en trouvons pas d'autre que le cabinet Casimir-Périer.

Georges ROBERT.

La Corsonde rugueuse du Caucase

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Récemment mes particulièrement au bien des de l'agriculture, j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de l'article inséré dans votre numéro du 11 courant concernant la culture de la Corsonde rugueuse du Caucase.

Ayant fait plusieurs expériences avec cette plante en mes jamais arrivé à obtenir un résultat satisfaisant ; j'ai donc conclu que l'agriculture devait se pouvait tirer parti avantageusement de cet fourrage qu'en présent d'un si grand rendement, et alors c'est que mon procédé de culture est inutile, et comme dans ce métier il y a toujours beaucoup à apprendre, je serais reconnaissant à M. J. Tassel, de vouloir bien réunir les cultivateurs de la région dans une conférence à la mairie d'Orchies où il pourrait développer son mode de culture. Je puis tai assurer à l'avance que tous les cultivateurs sont ses vieux intérêts se feront un devoir d'assister.

A. MARTIN.

Echos et Nouvelles

Amour et Typographie

Une abonnée du *Nouvelliste*, paraissant à Roubaix, publie de Bavière, n'est rien de qu'un journal de deux pages 1/2 leur publie une note d'amour, sous le titre : « Typographie, par suite d'un mariage amoureux, est devenu malade. »

Sénatrices capitaines.

Un journal qui n'a rien à faire entre ses repas, nous livre dans cet intérêt aussi intéressant qu'inutile sur l'être humain. Et voici les résultats de ses calculs.

Il a trouvé que notre crâne mesure en moyenne une superficie de deux vingt pouces carrés. Du là à calculer le nombre de cervelles, il n'y avait qu'un pas : le statisticien l'a franchi. Le chiffre moyen trouvé par ce classicien énorme est de cent vingt-quatre mille neuf cent vingt cheveux. Sans compter, bien entendu, ceux dont est parsemé le potage de l'existence.

Un anonyme les fiancailles du second fils du Président de la République, M. Ernest Carnot, ingénieur, avec Mlle Marguerite Chirac, fille du sénateur des Alpes Maritimes.

Le Sa d'orvilleria à Toul a recueilli un pauvre petit nourrisson, mourant de faim et de froid. Le soigner et l'élever d'où il est sorti au bout de deux mois complètement guéri.

Un brave vient d'être pris pour adapter au vélocipède à un moteur, permettant au cycliste de rouler ce qui vient derrière lui.

Il est certain vient d'être contrôlé en Angleterre. Les dames fréquemment oublient prudemment une attention de la voie chez les chanteurs qui les respirent, « violettes, tout particulièrement.

Le Tour Eiffel devant rester encore sur le record de la hauteur entre tous les monuments du monde. On se rime que vers 1895, elle sera dépassée par une tour métallique, élevée au parc de Wembley, entre Londres et Harrow, d'une hauteur de 300 mètres.

LA SITUATION A TRIGNAC

Saint-Nazaire, 10 mai. — Hier, la direction de l'Espoir a fait pour hulsier les payes remises par les grévistes qui, sur un nouveau refus, seront complétées comme démissionnaires, pas-vous-les.

Cet compte aujourd'hui 168 rentrées qui sont avec les conservatrices, 200 travailleurs.

Hier soir, des réunions ont été organisées à Trignac et à Saint Nazaire. Les dépuisés sont venus à Trignac.

M. Simonnet a qualifié de « criminelles » les poursuites contre M. Toussaint ; « organisées par la majorité qui obéit à la fraude » parlementaire. Il a ajouté que M. Dupuy-Dutemps « aurait son tour » que « les opprimés se chassent du Palais-Bourbon », que « le ministère n'est pas où il est qu'a fait » pour le pays le parti républicain. »

Puis, il a fait l'éloge du socialisme. Quand le Socialisme aura victorieux, l'Etat sera enfin le vrai « Etat-Providence. » L'idée sociale est une fois entrée dans la tête des Bretons n'en sortira plus.

Ensuite, il a dit que les communards étaient des victimes et que les communards étaient le vrai parti clair, que le socialisme remplaçait le drapeau tricolore de la société bourgeoise (Interruptions).

A propos de la pétition des travailleurs, M. Simonnet dit qu'elle a eu la faveur.

M. Trouvé est attendu.

St-Nazaire, le mai. — Tous les députés sont partis pour Paris.

Trignac, le mai. — Cette nuit, quelques ouvriers ont été arrêtés pour avoir commis des violences sur un jaune.

Les ouvriers ont été remis en liberté.

Le Conseil de guerre a décidé de ne pas poursuivre le résultat du voyage des députés socialistes à Trignac, mais ces manœuvres se sont soumises à leur ini-tiative. Ordre on n'a reçu d'eux aucune communication. Mais des dépêches expédiées dire t-on, de Trignac en disent une situation très critique. Les grévistes annoncent comme très prochain et général.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Le *XIXe Siècle* annonce que la Commission de la Chambre qui s'occupe du règlement des exercices budgétaires de 1889, 1890 et 1891 a découvert des dépenses extraordinaires qu'elle refuse d'approuver et qu'elle portera au jugement du Parlement :

Il s'agit de dépenses extraordinaires, dit notre confrère, qui auraient été faites d'abord par M. Tolmont, ancien ministre de la justice et par M. Favelle, chef de cabinet au ministère du commerce en 1890 et 1891, actuellement directeur de l'enseignement industriel et commercial au même ministère.

La Cour des comptes, lors de l'examen qu'elle fit des dépenses, dont, nous allons parler, fut frappée du chiffre considérable des frais de voitures que s'était attribué le chef de cabinet en que lui.

Le rôle de la Cour des comptes ne lui permettait pas de rechercher si les dépenses incriminées étaient fondées, mais bien de savoir si elles avaient été payées sur pièces justificatives, il appartenait à la commission de faire une enquête pour savoir si les deniers de l'Etat n'avaient pas été détournés de leur destination.

D'abord le cas de M. Tolmont. On sait qu'à l'occasion de l'Exposition de 1889, les membres du ministère qui, était alors au pouvoir se faisaient des « représentations » à l'occasion de la justice et il ouvrir un crédit de 50,000 francs.

Il fonds répartis avaient pour but des réceptions, des fêtes, des dîners, etc.

M. Tirard, qui présidait alors le Conseil, M. Spuller ministre des affaires étrangères, donnèrent des fêtes grandioses. Ces fêtes furent-elles sur les crédits extraordinaires, et à l'appui des dépenses sont annexées les factures ; le mondes débouts est justifié.

La cour des comptes ne fait du reste aucune objection pour approuver ces dépenses.

Mais ici n'est pas le cas de M. Thévenet. Ce dernier ne donne aucune fête, aucun dîner officiel, cependant on affecta sur le crédit une somme de 16,000 francs payés à la maison Velsin pour décorer un dîner servir à la chancellerie. La note justifiant de cette somme consiste en un tonneau de l'administration du ministère, mais toutes les factures manquent.

Les faits qu'appliquent à l'administration de M. Favelle sont de même nature.

M. Favelle qui obtenu comme chef de cabinet de M. Tassaert, devint ensuite chef de cabinet de M. Jules Roche.

Or, d'après les relevés faits par la commission, M. Favelle touche sur le budget de l'Etat, en vingt mois, une somme totale d'environ 40,000 francs.

Le rapport ton de cette somme est réduite. D'abord il en fait rentrer les appointements du chef de cabinet qui font un total de 10,000 francs. Il reste donc à suffer une somme de 30,000 francs qui fut imputée sur différents chapitres.

Autant qu'on peut vérifier l'emploi de ces fonds 9,000 francs auraient été attribués comme gratifications à M. Favelle, ou 30,000 francs auraient été dépensés par le même M. Favelle pour frais de voiture. 6,000 francs quand il était au ministère de l'agriculture, 17,000 au ministère du commerce.

L'examen des pièces comptables a amené cette conclusion vraiment surprenante : c'est que pour un seul jour, M. Favelle s'est soldé 307 fr. de frais. Mais on ne comprend pas une dépense quotidienne de 20 fr. de voiture.

M. Favelle explique ces dépenses considérables en disant que sa qualité de chef de cabinet lui obligeait à signer tous les bons de voiture de tous les attachés au cabinet.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de cabinet

Paris, 10 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin au Conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

L'armée coloniale

Le Conseil s'est occupé de l'interpellation qui doit être développée aujourd'hui au Sénat sur l'armée coloniale.

Commission des chemins de fer

Le Ministre des travaux publics a rendu compte de la mission qui lui a été confiée par la commission des chemins de fer au sujet des lignes tonkinoises.

Il a vivement insisté en faveur d'une prompte solution.

CHAMBRE

Avant la séance

LA COMMISSION DE LA MARINE

Un démenti

Paris, 10 mai. — Un membre de la commission de la marine avait fait courir le bruit que l'amiral Gervais avait donné l'ordre aux chefs de service de ne pas fournir de renseignements à cette commission. L'amiral Gervais fait démentir cette information.

Commission des douanes

Les mélasses et les raisins secs

Paris, 10 mai. — La commission des douanes s'est réunie en main sous la présidence de M. Doumer.

Elle a examiné la proposition de M. Grosjean tendant à porter les droits sur les mélasses étrangères à 40 francs au lieu de 15 francs et 10 francs au minimum.

La commission a adopté le principe du relèvement du droit, « dans l'intérêt de la sucrerie nationale » et a décidé d'entendre le gouvernement avant de fixer le chiffre.

A plusieurs reprises, il a été question de relever les droits sur les raisins secs et sur les figues à 30 francs au lieu de 15 francs et 10 francs au minimum.

M. Turel a exposé les raisons qui lui ont fait présenter un amendement.

La commission a décidé d'entendre le gouvernement sur le résultat du voyage des députés socialistes à Trignac, mais ces manœuvres se sont soumises à leur ini-tiative. Ordre on n'a reçu d'eux aucune communication. Mais des dépêches expédiées dire t-on, de Trignac en disent une situation très critique. Les grévistes annoncent comme très prochain et général.

LA GAUCHE RADICALE

La gauche radicale a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus :

Président, M. Julien ; vice-président, MM. Sorel-Dominique et Ramaut ; secrétaire, M. Chaudier.

Les bureaux de placement

M. Georges Berry vient de déposer une proposition tendant à la suppression des bureaux de placement par voie d'extinction.

Cette proposition tend donc la propriété actuelle des bureaux mais supprime la possibilité de transmission.

La Séance

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dupuy, président.

L'EXTRADITION de CORNELIUS HERZ

M. le président donne la parole à M. Marcel Habert pour poser une question à M. le garde des sceaux.

Question de M. Marcel Habert

M. Marcel Habert. — Je viens demander au gouvernement comment il compte faire pour obliger à s'incliner devant la loi l'ancien Panamiste aventurier qui a nom Cornélius Herz. (Très bien).

Il est de l'intérêt de la Chambre et du gouvernement de répondre d'une façon très nette à ses provocations.

Il y a quelques semaines, cet homme a osé nous accuser le gouvernement de révélations compromettantes. S'il nous faisait connaître les traîtres au pays, soit dit en parenthèse, il nous rendrait un grand service. (Très bien).

Dans l'antichambre des Chambres, un de nos amis est venu demanderait à cette tribune le rôle de Cornélius Herz. Tout le monde était d'accord alors pour le flétrir.

Quelques jours plus tard, les amis de Cornélius Herz triomphaient. Un vire de mon ... M. Millevoye, était entendu dans un piège qui plaisait tandis pas un pur son ge loache.

M. Dévo-lède, qu'on accuse de crédulité ne voulait plus faire partie de cette Chambre inconsciente. Dénaires n'est pas les mêmes scrupules qui sont cause bien d'autres clos que d'un excès de crédulité (Très bien, sur divers bancs).

On semble oublier les hommes du Panama ! *Photographie.* — Les noms !

M. le Baudry d'Asson. — Le nom ne les a pas oubliés. Je vous « pinoue, M. Habert.

M. Marcel Habert. — C'est toujours un homme d'être approuvé par un honnête homme.

Si le parti pare le décolleter de cette affaire, c'est qu'il a cessé d'avoir confiance dans l'action publique. (Très bien, sur plusieurs bancs).

Je vais demander au gouvernement s'il entend suivre l'exemple de ces très-consciences ; si, comme ces gens-ci, il laisse aux ... pouvoir général ; faire un trait d'amnistie ou gouvernement ... acquitter aux coupables. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Dans cette affaire du Panama, des instructions successives ont été ouvertes et closes sans poursuites. Nous avons nommé une commission d'enquête ; nous avons voulu éclairer, et y assécrient. (Applaudissements et rires.)

Pourquoi ? Il n'a pas non plus été interné à l'hôpital Cornélius Herz.

M. Marcel Habert. — Je demande la commission est allée perquisitionner chez le banquier Propper, les papiers d'Arton avaient déjà disparu du dossier.

M. Gomard. — Une cote au nom d'Arton s'y trouvait bien, mais sans un papier dedans (Sensation prolongée).

M. Léon Bourgeois. — Je prie M. Gomard de me dire s'il existe un lien entre cette disparition et l'action de la justice.

M. G. Mard. — Je répète que le dossier Arton était vide ; toute la correspondance avait disparu. Je n'accuse personne, je constate un fait (Vive émotion).

M. Marcel Habert rappelle la brochure où M. Dupuy-Dutemps avoir reçu des instructions pour ne pas arrêter Arton. En ce qui concerne Cornélius Herz, on est-il-il les mesures qu'il a fait paraître dans le *Figaro* les révélations qu'il faisait prévoir si on ne l'accordait pas la fin de son procès et le retrait de la demande d'extradition.

Peu après une transaction mettait fin à poursuite. Un commerce ... fournissait une somme ... qui pour rendre cette transaction possible. D'où vient cette somme ? Qui l'a fournie ? Quelqu'un qui avait intérêt à étouffer l'affaire.

M. l'abbé Lemire. — C'est peut-être Arton. (Rire).

M. Marcel Habert. — Cornélius Herz obtindra-t-il une transaction semblable du gouvernement ? Il faut savoir quelle est la source de ses moyens financiers. Nous sommes en pleine comédie qui a trop duré. (Applaudissements.)

Ne pourrait-on pas demander aux ... ces moyens qui la justifient ?

J'appelle l'attention du gouvernement sur ces points. Il ne faut pas que la comédie se continue par le refus de la demande. (Très bien à droite et à l'extrême gauche.)

Les parlements ne sont pas les seuls ; et le dossier de Cornélius Herz est prêt, qu'on le poursuive, qu'on le condamne sans doute, et les ... devant le tribunal anglais en appelant la demande de restitution sur la chose jugée. Ainsi vous aurez donné satisfaction à l'opinion publique. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Il pourrait aussi d'en ne pas les ... de Cornélius Herz ne constituent pas une tentative ... ; qu'on l'oblige à les produire, sinon qu'on le contamne. (Nouveaux applaudissements).

L'orateur rappelle un fait analogue. Un caissier de la maison Rothschild s'était enfui et avait plus en emportant une somme considérable. Le maison Rothschild n'hésitait pas à ... le caissier ... Ce ne serait pas le cas de l'attendre et à le poursuivre.

La France n'aura-t-elle pas la même persévérance ? Les mêmes moyens d'action ? Le défendre son honneur ? (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs).

Réponse du garde des sceaux

M. Antonin Dubost, garde des sceaux, monte à la tribune au milieu de l'attention générale.

M. Antonin Dubost. — Je répondrai brièvement à M. Habert. La transmission dont il a parlé est intervenue devant les tribunaux anglais. Je n'en rappelerai le sujet et l'intérêt des magistrats.

Mais cette décision ne saurait arrêter les faits délictueux et criminels relevés à la charge de Cornélius Herz et de ses complices.

L'action publique suivra son cours.

M. Le Hérissé. — M. Fallière ... dans le même langage.

La Chambre peut avoir l'assurance que ... la répression contre les faits. (Bruits). Si le Ministère ... le contraire ?

M. Antonin Dubost. — Le Gouvernement n'a rien à ajouter à ce qu'il vient de dire.

M. René Gautier. — Cela, c'est M. Hébet qui le dira.

M. de Baudry d'Asson. — Vous dites cela sans rire.

M. Antonin Dubost. — Résumons encore ; nous avons fait une nouvelle démarche ... auprès du gouvernement anglais et ... un délai très court, nous n'obtenons pas satisfaction, l'instance sera saisie par défaut. (Applaudissements.)

En tous cas, la magistrature statuera en pleine liberté et indépendance. (Très bien ! Très bien !)

LA QUESTION changée en interpellation

M. le président. — M. de Grandmaison demande à transformer sa question en interpellation ; c'est afin de permettre à cette Chambre qui comprend deux cents députés nouveaux de se dégager de toute compromission avec les Chambres précédentes.

Ces paroles soulèvent une violente tempête. Sur un grand nombre de bancs on pousse des exclamations tandis que sur d'autres on applaudit vigoureusement.

M. le président. — L'expression de M. de Grandmaison a sans doute dépassé sa pensée. Il oublie que dans cette Chambre, il y a deux cent cinquante anciens députés.

M. de Ramel. — Il faut que l'on entende toute la vérité.

M. Pierre Richard. — La majorité est condamnée ! Qu'elle ait le courage de rejeter de son sein les parvenus.

M. de Mahy. — Osez donc dire qu'il n'y a ici que les députés nouveaux qui soient honnêtes. (Appl. ddissements.)

LES EXCUSES DE L'ORATEUR

M. de Grandmaison. — Je voulais dire que le suffrage universel a éliminé un certain nombre de membres qui étaient indignes de siéger ici. Le suffrage universel a envoyé ici un certain nombre de députés nouveaux désireux de voir la République abandonner certains procédés gouvernementaux qui avaient leur raison d'être aux les régimes précédents, et qui n'ont pas leur raison d'être sous un régime de suffrage universel.

M. Bathou. — A la bonne heure !

M. de Grandmaison. — Cornélius Herz passe le détroit grâce à l'a blanc des hommes qui étaient alors au pouvoir. Depuis on le représente tantôt comme mourant, tantôt comme parfaitement valide. Il faut que cette comédie finisse et que la justice suive son cours.

Il ne faut pas que les bandits de tous les pays considèrent la France comme un champ qu'on met en coupe réglée.

Il ne faut pas que Cornélius Herz, s'approprie le nom d'une courtisane célèbre, puisse dire : « Sente, la France ! Je me moque de toi ». (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

LES ORDRES DU JOUR

M. Viviani. — Du moment que le gouvernement a pris l'engagement de poursuivre et a fait cette déclaration grave qu'au besoin il poursuivra et défendra, le gouvernement a pris l'engagement de rendre cette de ce engagement et ce cette déclaration.

Je présume qu'il obtendra l'unanimité des suffrages et que les non-lieux et les acquittés du Panama seront ... ... (Applaudissements et rires.)

Ordre du jour Viviani

L'entre du jour Viviani est ainsi conçu :

« La Chambre regrettant le retard inexplicable qui a empêché jusqu'ici l'extradition de Cornélius Herz, prend acte de la déclaration du gouvernement, s'engageant à poursuivre dans un bref délai Cornélius Herz devant la justice française, et passe à l'ordre du jour.

Le président fait connaître qu'il a reçu l'ordre du jour suivant de M. de Bonnemaison (Oui ri), o. Pas d'accord de Grandmaison. »

Ordre du jour de M. de Grandmaison

La Chambre comptant sur la volonté du gouvernement de poursuivre énergiquement l'extradition de Cornélius Herz, passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour de M. Félix Faure

Mr Félix Faure dépose la formule suivante :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. de Grandmaison se rallie à celui de M. Félix Faure. (Applaudissement ironiques à l'extrême gauche.)

Ordre du jour de M. Chapuis

M. Chapuis est l'auteur d'un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre prenant acte des déclarations du Gouvernement et résolue à exiger contre Cornélius Herz la stricte et immédiate application de la loi, passe à l'ordre du jour. »

M. Casimir Périer. — Le gouvernement accepte soit l'ordre du jour de M. Chapuis, soit celui de M. Félix Faure.

M. Chapuis. — Je retire la mien.

MM. Chaudey et Bouchar. — Nous le reprenons.

M. Viviani. — Je maintiens mon ordre du jour. M. ... demande la stricte et immédiate application de la loi, qu'est-ce que cela veut dire ? Ce sera une mesure comminatoire.

M. Félix Faure a également retiré son ordre du jour. Il reste donc en présence l'ordre du jour Chapuis, celui de M. Chaudey et Bouchar, et l'ordre du jour Viviani.

M. Marcel Habert. — La réponse du gouvernement a donné toute satisfaction, mais je me rallie à l'ordre du jour de M. Viviani parce qu'il contient un même intérêt de procédés des gouvernements précédents ... ...

Vote sur la priorité

On vote sur la priorité de l'ordre du jour Viviani.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour : 220
Contre : 307

La priorité est refusée.

VOTE FINAL

M. Viviani déclare qu'il votera l'ordre du jour Bouchar et Chaudey. Si le gouvernement ne tient ... ...